

RELIURES BRUN ■ À cinq jours des législatives, Force Ouvrière pointe une situation « ubuesque » à Malesherbes

Lettre ouverte adressée aux candidats

Plus d'emploi ni de revenu mais toujours salarié d'une entreprise fermée. Cauchemar des délégués du personnel de l'ancien relieur malesherbois.

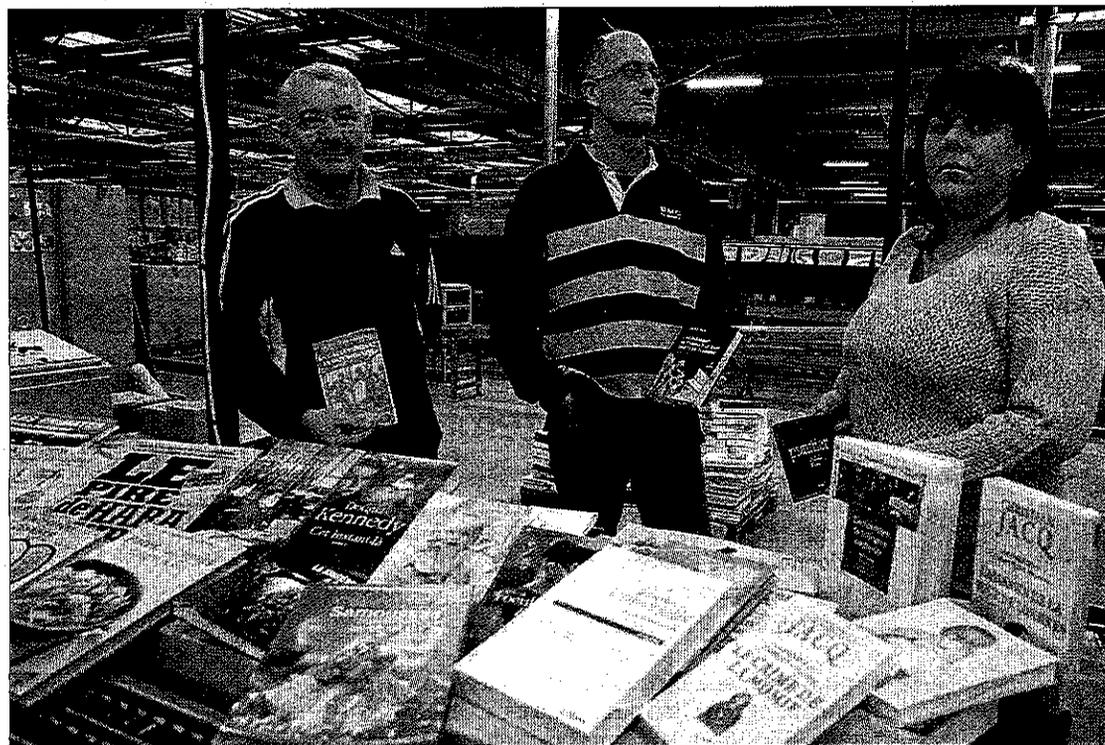
Lilian Maurin

lilian.maurin@centrefrance.com

Fin janvier, les Reliures Brun de Malesherbes ont disparu. Perte de 114 emplois. Enfin, pas tout à fait. « Dix représentants du personnel sont toujours salariés, note Jean-François Caparros, de l'Union locale de Force Ouvrière. Il y a eu des irrégularités de procédure et l'inspection du travail n'a pas voulu leur licenciement. Pas de lettre de licenciement, pas de Pôle emploi donc pas de droits. » Salariés dits « protégés », toujours avec un contrat de travail et un mandat, ils se rendent tous les jours au travail, dans une entreprise morte. Situation « ubuesque » qui pousse le syndicaliste à interpeller les candidats à la députation de la 5^e circonscription dans une lettre ouverte intitulée « Triple peine », ici résumée.

Lacune

Cette « lacune dans la législation du travail », « dans le cas où les entreprises se retrouvent en liquidation tout en conservant des salariés "protégés" dont le licenciement est refusé par l'administration », crée « une nouvelle sorte de salariés ». Ils en ont « le statut sans en avoir les droits (chômage, reconversion, dispositif tel que la Contrat de sécurisation profes-



IRRÉGULARITÉS. Même fermée et liquidée, il reste dix salariés chez Brun dont le licenciement n'a pas été accepté par l'inspection du travail. Ils ne peuvent prétendre à leurs droits auprès de Pôle emploi. PHOTO D'ARCHIVES

sionnelle) et les revenus d'un vrai salaire ».

Quelles solutions ? « Démissionner et perdre ses droits », « rester et ne pas avoir de revenus pour vivre », constate Jean-François Caparros, ou « obtenir une résiliation du contrat de travail », après plusieurs mois d'attente sans revenu, « d'une date de jugement au conseil des prud'hommes ». Sinon, « essayer d'obtenir une autorisation de licenciement en passant par le recours hiérarchique auprès du ministère du Travail ». Encore plusieurs mois de patience

« Quelle que soit la couleur politique »

Dix salariés « protégés » de feu Reliures Brun, à Malesherbes, qui ne peuvent être licenciés. Un vrai problème.

« Depuis la fermeture de l'entreprise, ils démontent les lignes, aident leurs collègues et ne peuvent pas penser à leur reconversion, détaille Jean-François Caparros (FO). Chaque mois, il faut récupérer des salaires auprès du liquidateur puis du juge. » Il ajoute : « Jean-Claude Mailly (secrétaire général de FO, NDLR) est au courant. Nous travaillons avec la préfecture et Jean-Pierre Sueur (sénateur PS du Loiret) pour voir ce qui peut être fait, et nous profitons qu'il y ait quatorze candidats aux législatives, dans la 5^e circonscription, quelle que soit leur couleur politique, pour les alerter et regarder qui est-ce qui intervient. » Une façon de dire aussi qu'en fonction des réponses, le syndicat saura à quoi s'en tenir.

sans « pour cela être une "réussite sécurisée" ». Que faire ?

« Que proposez-vous ? »

La solution, estime le syndicaliste, est de modifier des articles du Code du travail - « en prévoyant que les salaires soient assurés par les AGS (Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés, NDLR) jusqu'au licenciement » et « en limitant dans le temps la durée d'autorisation » - et les règles de Pôle emploi « qui devra accepter ce délai avant d'intégrer les adhérents de Pôle emploi ».

« Nous avons la solution pour l'avenir mais que fait-on pour notre cas présent ? [...] C'est inadmissible que cette "protection" de "salarié protégé" n'apporte que des inconvénients ». Perte d'emploi, de revenu, de droits : « Que proposez-vous pour eux », conclut la lettre. Table, ronde, courrier, coup de téléphone, FO attend... ■

➔ **Pratique.** Retrouvez la lettre ouverte en intégralité sur : www.larep.com

COURRIER

Au Père Noël. Dans le Pithivierais, il a déjà été question de lettre pour alerter sur la situation de salariés, en décembre. Alors que le plan de continuation de Steco Power, à Outarville, est en cours d'analyse, Nicolas Sarkozy évoque le « fabriquer français ». Le comité d'entreprise du fabricant de batteries d'Outarville en profite et en appelle à l'ancien Président.